

CM 03/09/2013 - 1/4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :
MARDI 03 SEPTEMBRE 2013

* * * * *

L'an deux mil treize, le mardi trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents : Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs, DÜROS Jean-Louis, BOULANGER Serge NOUVIAN Claude CARON Bernard, DEMARQUE Francis REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul

Absents excusés :

JOLY Cyrille qui donne pouvoir à CARON Bernard
LEJA Jean-Pierre

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

Le 29 août 2013

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 03 Septembre 2013 à 19 heures 30

Dans la salle de la Mairie

Veuillez agréer, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ORDRE DU JOUR :

- Travaux en cours
- Affaires et questions diverses

Le Maire,
KOCK Francis

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Préambule :

Mr Le Maire informe l'assemblée que des containers de poubelles n'ont pas été ramassés du fait d'un tri non respecté.

Point sur les travaux en cours :

Chaufferie Salle polyvalente :

- Réception du chantier le 10 septembre à 11 heures
- Chauffe-eau : la production d'eau chaude fonctionne bien et en quantité suffisante
- Registre de sécurité : à signer par l'entreprise LOCHERON
- GDF : mise en service du gaz
- ANTARGAZ : reprise de la citerne, facturation à surveiller pour voir si conformité à ce qui a été contractualisé.
- USEDA : réalisation de l'éclairage début 2014 mais la sécurisation doit être réalisée (plots béton)

Un problème d'humidité est apparu au sous-sol de la salle polyvalente, il faudrait envisager l'installation d'une VMC et le plafond présente des tâches d'humidité, dont la cause est à identifier pour proposer une solution à ce désagrément.

Mr Le Maire précise que l'enveloppe budgétaire allouée à ces travaux est respectée car la dépense s'élève pour le moment à environ 41 000 € réalisés pour 52 000 € budgétés, incluant les travaux d'éclairage public.

Cour de l'école primaire :

- Matériaux livrés par TOPORNICKI : 1 734 €
- Terrassement par entreprise GENARD : 2 152 €
- Béton amené par toupie : 910 €
- Livraison de cailloux bleus : 2 500 €
- Bois de coffrage : 500 €
- salaire en régie : 2 200 €

Reste à réaliser la pose du grillage qui sera acheté le 9 septembre prochain, l'enveloppe de 10 000 € allouée à ces travaux semble être respectée.

La toiture des sanitaires présente des fuites, il va être étudié la faisabilité de pose, de tôles bac acier, à chiffrer.

RENTREE SCOLAIRE :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des effectifs de la rentrée scolaire :

- Maternelle :
 - 28 enfants : 5 petite section, 9 moyenne section, 14 grande section pris en charge par Mme GAGNON, directrice.
- Primaire :
 - CP/CE1/CE2 : 21 élèves pris en charge par deux enseignantes à mi-temps (Mmes LOBJOIE, HERITE)
 - CE2/CM1/CM2 : 26 élèves pris en charge par Mme LASSAUGE à temps jusque la Toussaint et ensuite temps partiel avec intervention de Mme Rozier le vendredi.

Mr Le Maire informe de la reconduction de la subvention du Conseil Général pour la prise en charge des transports piscine, à hauteur de 45 %, soit 920,70 €.

La CCVA qui possède la compétence périscolaire organisera la mise en place des nouveaux rythmes pour 2014.

DELIBERATION :

Mr Le Maire informe que le rachat de terrain au champ Marot pour un euro symbolique, occasionne des frais de notaire et propose de prendre une délibération pour l'inscrire au budget, comme suit :

- Compte 2112 : + 620 €
- Compte 2132 : - 620 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette délibération.

Mr Le Maire informe le conseil que le nouveau contrat d'assurance de la commune intègre les surfaces de la ferme Doffemont. Le contrat de notre assureur actuel, MMA, nous est parvenu pour un montant de 6 525,93 € par an. Mme De Ré propose de contacter d'autres assureurs pour une mise en concurrence de notre contrat. Il en sera de même pour les contrats téléphoniques qui arrivent à échéances.

FETE COMMUNALE :

Monsieur Le Maire présente le bilan : 210 inscrits, dont 74 extérieurs.

Mr REMY informe que les forains sollicitent une rencontre entre le Comité des fêtes, la Mairie et eux-mêmes pour l'organisation de la fête. Mme de Ré précise qu'en aucun cas, les forains ne prendront la main sur l'organisation de la fête et que des

solutions pour faciliter leurs activités leur ont déjà été proposées, sans qu'ils n'y donnent suite.

La distribution de tickets de manège, du lundi s'est bien déroulée, Mr REMY sollicite le Conseil Municipal afin de rétribuer la somme de 100 € au comité des fêtes. La subvention est accordée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Opération brioche :
 - Elle se déroulera le 11 octobre. Mr BOULANGER et Mr DAGNICOURT en ont accepté l'organisation de la collecte sur le village, comme les années précédentes.
 - D'une réunion du collectif Gazpart, le 17 septembre à 17h30, salle des fêtes de Pinon.
 - De l'envoi d'un organigramme et de l'organisation des brigades de gendarmerie d'Anizy et coucy, par l'Adjudant CARADEC.
 - Des recommandations de la Préfecture concernant la communication en période électorale. Les réalisations des élus peuvent être mentionnées au Procès-Verbal mais pas dans le bulletin municipal. Les vœux du Maire seront un échange de questions/réponses, sans prosélytisme. Les modalités des élections restent encore à définir, mais le nombre de candidats sur une liste sera de 15 noms. Des informations seront diffusées à la population dès réception des directives de la Préfecture.
 - Plan de réduction de la vitesse dans le village : Mr QUESTROY (Betavoirie) situe le montant de la réalisation d'une banquette – rue croix blanche, école maternelle – a un montant avoisinant les 25.000 €. Une subvention est possible au titre des amendes de police, à hauteur de 50 %.
 - Intempérie : Suite aux orages, un problème apparaît en bas de la Rue le Champ Marot, le goudron se soulève. Peut-être du fait d'une canalisation cassée, à vérifier. Mr QUESTROY va solliciter la société GOREZ pour solutionner ce problème.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée :

Que les employés ont eu beaucoup de travail avec les intempéries. Il reste à réaliser la visite des regards ; des trous à reboucher dans les allées du cimetière et sur certains trottoirs.

Mr CROQUET et Mr MARLIOT sont en formation CACES.

Le passage du technicien assainissement va être demandé à la CCVA afin de visualiser l'état du réseau pluvial.

Mme VIGNERON Anne-Marie souligne la difficulté de circulation sur la route rouge, du fait de sa dégradation. Cette voirie fait l'objet de rebouchage des trous. Pour le moment, les budgets communaux ne permettent pas un autre type d'entretien.

Mr DUROS Jean Louis informe de la venue du père Évêque de Soissons prochainement. Celui-ci pourrait venir visiter notre Église et peut être y officier une messe. A confirmer.

Séance levée à 21 h 00

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis

